

COMMUNIQUE DU MINISTRE DES ARMEES

Le ministre des armées communique :

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2024-2025, il sera organisé au profit du collège militaire Eyadéma (CME), un concours de recrutement des enfants de troupe de sexe masculin pour les classes de sixième (6^{ème}) et de secondes (A, S, F2, F3). Ce concours, qui aura lieu le **16 juillet 2024**, se déroulera dans les secteurs militaires (Lomé, Témédja, Sokodé, Kara, Dapaong) et au groupement de gendarmerie de Tsévié.

I- POUR LA CLASSE DE 6^{ème}

1- Conditions de candidature

- Etre de nationalité togolaise ;
- Etre âgé de onze (11) ans au moins et de treize (13) ans au plus au 31 décembre 2024, c'est-à-dire être né entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2013 ;
- Avoir obtenu le CEPD avec au moins cent-douze (112) points.

2- Composition du dossier

- Une fiche de demande d'inscription à retirer au secrétariat de la division formation de l'état-major général des Forces Armées Togolaises (FAT) pour les candidats de Lomé et dans les brigades de gendarmerie des chefs-lieux de la région pour ceux de l'intérieur du pays ;
- Une copie légalisée du certificat de naissance du candidat ;
- Une copie légalisée ou duplicata du certificat de nationalité togolaise du candidat (ou à défaut uné copie légalisée ou duplicata du certificat de nationalité du père ou de la mère) ;
- Une copie non légalisée du relevé de notes des classes de CM1 et CM2 ;
- Une copie non légalisée du relevé de notes du CEPD de l'année 2023 - 2024 (à compléter après proclamation des résultats) ;
- Une quittance de 5 000 F CFA pour les frais d'inscription non remboursable.

3-Epreuves

Epreuve	Durée	Coefficient
Dictée - Questions	01h 00 min	01
Etude de texte	01h 15 mn	01
Calcul rapide	30 min	01
Problème	45 mn	01

II- POUR LES CLASSES DE SECONDE

1- Conditions de candidature

- Etre de nationalité togolaise ;
- N'avoir jamais été exclu du collège militaire Eyadema (CME) ;
- Etre âgé de seize (16) ans au plus au 31 décembre 2024 (être né à partir du 31 décembre 2008) ;
- Avoir obtenu le BEPC avec au moins une moyenne de 16/20 ;
- Avoir obtenu les moyennes suivantes dans les matières ci-dessous :

Séries	Mathématiques	PCT	Anglais	Français	SVT
A4	≥ 12	≥ 12	≥ 16	≥ 12	≥ 12
S et F	≥ 16	≥ 16	≥ 14	≥ 10	≥ 16

2- Composition du dossier

- Une fiche de demande d'inscription à retirer au secrétariat de la Division Formation de l'Etat-Major Général des FAT pour les candidats de Lomé et dans les Brigades de Gendarmerie du chef-lieu de la Région pour ceux de l'intérieur du pays ;
- Une copie légalisée du certificat de naissance du candidat ;
- Une copie légalisée ou duplicata du certificat de nationalité togolaise du candidat (ou à défaut une copie légalisée ou duplicata du certificat de nationalité du père ou de la mère) ;
- Les copies non légalisées des bulletins des trois (03) trimestres des classes de 4^{ème} et 3^{ème} ;
- Une copie non légalisée du relevé de notes du BEPC de l'année 2023 - 2024 (à compléter après proclamation des résultats) ;
- Une quittance de 5 000 F CFA pour les frais d'inscription non remboursable.

3- Epreuves

Epreuve	Durée	Coefficient
Mathématiques	02h	01
PCT	02h	01
Français	02h	01
Anglais	02h	01

III - PERIODE DE DEPOT DES DOSSIERS

La période du dépôt des dossiers va du **15 mai à 07 heures 00** au **14 juin 2024 à 17h 00** au secrétariat de la division formation de l'état-major général des FAT à AGOE-NYIVE pour les candidats de Lomé et dans les brigades de gendarmerie des chefs-lieux des régions pour ceux de l'intérieur du pays.

La liste définitive des candidats à l'écrit pour les concours sera publiée le **08 juillet 2024**.

IV - CENTRES D'ECRIT

- LOME : Ecole primaire publique du camp Général Gnassingbé Eyadéma de Tokoin ;
- TSEVIE : Lycée de Tsévié ;
- TEMEDJA : Lycée d'Atakpamé ;
- SOKODE : Ecole du Camp de la gendarmerie ;
- KARA : Collège Militaire Eyadema de Tchitchao ;
- DAPAONG : Ecole centrale de Dapaong.

V-ADMISSION DEFINITIVE

Les candidats qui seront déclarés admissibles après les épreuves écrites passeront une visite médicale d'aptitude dans les centres médicaux des armées. A l'issue de cette visite, les résultats définitifs du concours d'entrée au CME pour la rentrée scolaire 2024-2025 seront proclamés.

NB : Le jour du concours, tous les candidats retenus doivent se présenter à **06h 30 minutes** dans leur centre d'écrit muni de leur carte d'identité nationale ou scolaire. Faute de quoi, ils ne seront pas autorisés à concourir. Ils doivent également se munir de quoi écrire.

Pour tous renseignements complémentaires, prière vous adresser à l'état-major général des Forces Armées Togolaises, division formation à AGOE-NYIVE.

BP : 938 Lomé, tél 22 50 11 61/22 50 17 50 Poste 2803/2805.

Le présent communiqué peut être consulté sur le site web du ministère des armées : www.defense.gouv.tg.

Lomé, le **25 AVR 2024**

SIGNE

Le Ministre